



L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT

AURAL propose le programme **d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) « Mieux vivre sa dialyse »** aux patients en hémodialyse à AURAL, accompagnés d'un proche s'ils le souhaitent.

Le programme débute par un entretien individuel pour faire connaissance et déterminer les besoins. Ensuite, le patient peut bénéficier d'un ou plusieurs ateliers, pendant la dialyse ou hors séance.

Ces ateliers sont définis avec le patient, en accord avec son néphrologue référent.



Des entretiens de suivi sont aussi réalisés en fin de programme et après 6 mois et 1 an.

En **2018**, **105 entretiens** de début de programme, **286 ateliers** et **271 entretiens de suivis** ont été réalisés.

Les patients qui ont bénéficié de cette démarche sont **satisfaits à 96%**. 😊

Voici quelques témoignages de patients : « Cela m'a permis de mieux connaître la maladie, d'apporter des connaissances et des effets de certains médicaments », « Relation et échanges », « Des réponses médicales », « Remise à niveau, apport de connaissances », « Rappels à faire tous les ans », « Échanges enrichissants avec d'autres patients ».

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe ETP de votre unité si vous avez des questions. Une équipe pluridisciplinaire formée en éducation thérapeutique est à votre écoute : néphrologues, infirmiers, diététiciennes, pharmaciens, assistantes sociales, psychologues, sophrologues, éducateurs médico-sportif, cadres de santé.

<p>Dans un premier temps, nous vous proposons un entretien individuel qui permettra d'identifier vos besoins pour mieux gérer votre maladie au quotidien.</p>	<p><i>En fonction de vos besoins, des Ateliers individuels et/ou collectifs vous seront proposés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> « l'hémodialyse, c'est quoi? »  « Mon abord vasculaire »  « Histoire d'eau »  « Activité physique »  « Gestion du stress et de la douleur »  	<ul style="list-style-type: none"> « Mes médocs c'est pas du toc! »  « Grain de sel... »  « A chacun son K! » (Potassium)  « Vacances et hémodialyse, c'est possible! »  « Le phosphore vous démange ? On l'arrange ! »  « Mon AVK et moi » 
---	--	--

Caroline VUILLET, infirmière coordinatrice ETP AURAL

SEMAINE NATIONALE DU REIN – MARS 2019

Pour la 14^{ème} année consécutive, France Rein a organisé, **du 9 au 16 mars 2019** la Semaine Nationale du Rein. Partout en France, **des stands d'informations et des lieux de dépistage gratuit étaient ouverts pour tous.**



C'est dans ce cadre que les équipes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) d'AURAL, en partenariat avec France REIN, ont proposé des ateliers de rencontres et de découvertes sous forme de stands d'informations. Cet événement s'est déroulé les **13 et 14 mars**, sur le site d'**AURAL Strasbourg (Bergson)**. Les patients de Strasbourg (AURAL, HUS et Sainte Anne), Haguenau et Saverne étaient invités à y participer. Ces ateliers avaient pour but de proposer des actions en faveur des patients dialysés. Les stands avaient pour thèmes l'ETP, la greffe, la diététique, l'Activité Physique Adaptée, la sophrologie, l'hypnose...

135 personnes sont venues sur ces deux journées (patients en grande majorité, entourage, salariés d'AURAL, transporteurs). Le stand France REIN proposait des dépistages, dont 60 visiteurs ont pu bénéficier.



Cette forme de sensibilisation est prévue d'être déployée dès 2020 dans l'ensemble des unités de dialyse AURAL. En 2019, dans le Haut-Rhin, comme chaque année, les professionnels d'AURAL ont eux aussi participé activement à cette Semaine du Rein au sein des centres hospitaliers partenaires.

L'événement a reçu un très bon accueil des patients, soignants et intervenants.

COURSES DE STRASBOURG - 12 et 13 mai 2018

À l'occasion de la 40^{ème} édition des Courses de Strasbourg Europe 2019, AURAL s'est allié au service de néphrologie du Nouvel Hôpital Civil (NHC) et a renouvelé sa participation en s'illustrant dans les différentes disciplines proposées sous les couleurs de la « **Néphro en baskets** ».

Une fois de plus, le groupe « Néphro en baskets » était le groupe le plus nombreux avec 257 participants, constitué de professionnels de santé, de patients, d'amis et de famille, présents pour promouvoir le « **don d'organe** ».

Depuis plusieurs mois, des séances de réentrainements étaient proposées par Salomé SALING, responsable de l'Activité Physique Adaptée à AURAL, accompagnée d'étudiants de la faculté des Sciences du Sport de Strasbourg spécialisés dans le domaine.



Cette action a encore permis de démontrer qu'il était possible de concilier l'activité physique et l'insuffisance rénale en mobilisant un maximum de personnes durant cet événement. L'activité physique permet d'améliorer la qualité de vie du patient notamment en évitant les complications de la maladie.

L'une des patientes ayant participé a livré son témoignage après avoir effectué la marche 4 km : « *Je suis très fière de moi, je n'ai pas pour habitude de beaucoup marcher et j'ai marché à un bon rythme durant toute l'épreuve* ». **Rendez-vous l'année prochaine ?!**

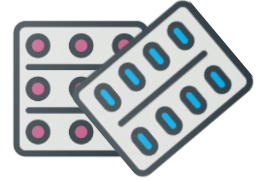
OU EN ETES-VOUS AVEC VOS MEDICAMENTS ?



La sécurité médicamenteuse est l'affaire de tous, tant pour les patients que pour les professionnels de santé.

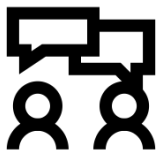
AURAL est engagé dans une démarche visant à garantir **la qualité et la sécurité de la prise en charge médicamenteuse** de ses patients. Pour cela un projet de mise en place de **conciliation médicamenteuse** est en cours. Il ciblera dans un 1^{er} temps les patients d'hémodialyse et d'Hospitalisation A Domicile (HAD).

Cette activité vise à prendre en compte **TOUS les médicaments** que vous prenez **habituellement**. Cela permet de réaliser un **bilan médicamenteux** avec le médecin qui s'occupe de vous et donc d'éviter la survenue d'erreurs en **favorisant la transmission d'informations** complètes et exactes sur vos médicaments.



Vous aussi, vous avez la possibilité de contribuer à cette démarche :

- en informant les professionnels de santé de **tous** les traitements que vous prenez
- en conservant toujours sur vous une copie de vos dernières ordonnances
- en présentant votre carte vitale à chaque fois que l'on vous dispense des médicaments y compris sans ordonnance
- en demandant l'ouverture d'un **dossier pharmaceutique** (DP) auprès de votre pharmacien de ville
- en demandant à votre pharmacien de ville s'il réalise un **bilan partagé de médication** (pour les patients de plus de 65 ans prenant plus de 5 médicaments)
- en demandant l'ouverture d'un **dossier médical partagé** (DMP) au sein du service qui vous prend en charge ou auprès de votre pharmacien de ville, ou en vous connectant au site <https://www.ameli.fr/>



Dans tous les cas, n'hésitez jamais à questionner les professionnels de votre prise en charge sur vos traitements en cours !

INDICATEURS QUALITE



La Haute Autorité de Santé met en œuvre un recueil d'indicateurs de **qualité et de sécurité des soins** (IQSS) dans les établissements de santé depuis quelques années déjà. L'ensemble des établissements de santé sont concernés. Ces indicateurs sont utilisés par les établissements comme outils d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

AURAL déclare ses données notamment sur le thème de l'**hygiène** et sur la **prise en charge des patients hémodialysés chroniques**.

Les résultats des indicateurs AURAL sont affichés sur chaque site de dialyse.

Ils sont également à votre disposition sur le **site internet d'AURAL** (<https://www.aural.fr>) et sur le site de **Scope Santé** (<https://www.scopesante.fr>) sur lequel se trouvent les scores de l'ensemble des établissements de santé.

LES INDICATEURS QUALITE			
A Suite à la visite de certification de septembre 2018, AURAL est certifié et obtient la note de A Rapport de certification sur www.has-sante.fr Prochaine visite de certification prévue en 2024		Répartition nationale des établissements au 15/03/19 39% en A 51% en B 9% en C 1% en D	
Dialyse : Qualité de la prise en charge des patients hémodialysés chroniques		IQSS : Indicateurs de Qualité et de Sécurité des Soins	
Cet indicateur mesure la proportion d'un accès 3 ans ou plus fonctionnel (sans besoin total d'un accès et/ou hémodialyseur) en sortie dans le dossier du patient.		Ces indicateurs sont des outils d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Généralisés à tous les établissements de santé, selon leurs activités, ils sont également consultables sur le site www.scopesante.fr . La lettre indique la classe de performance de l'établissement. Les meilleurs résultats sont en vert et les moins bons en rouge.	
Surveillance de l'état nutritionnel Cet indicateur mesure le pourcentage de patients présentant un état nutritionnel satisfaisant (IMC > 18,5) en sortie dans le dossier du patient.		Lutte contre les infections associées aux soins - Dialyse et HAD -	
Appréciation de la qualité de la dialyse Cet indicateur mesure la proportion d'un accès 3 ans ou plus fonctionnel (sans besoin total d'un accès et/ou hémodialyseur) en sortie dans le dossier du patient.		Sur les données de l'année 2017 Cet indicateur est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains.	
Évaluation de l'accès à la transplantation Cet indicateur mesure si l'évaluation en vue de l'accès à la transplantation est réalisée dans le dossier du patient.		Sur les données de l'année 2016 Cet indicateur mesure la proportion de patients ayant subi une infection nosocomiale dans l'établissement, les infections nosocomiales et les actions mises en œuvre.	
HAD : Qualité et sécurité des soins		Sur les données de l'année 2016	
Dépistage des troubles nutritionnels Cet indicateur mesure le dépistage des troubles nutritionnels chez le patient adulte.		Indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales (ICALIN-2)	
Évaluation du risque d'escarre Cet indicateur mesure la proportion de patients à risque d'escarre dans le dossier du patient adulte.		Indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans l'établissement, les infections nosocomiales et les actions mises en œuvre.	

AURAL a reçu son résultat officiel suite à la visite de certification de septembre 2018. L'établissement a obtenu la certification **sans réserve, ni recommandation**, soit la **note de A**. AURAL fait désormais partie des 39% d'établissements de santé obtenant la meilleure note.

Les résultats de la certification sont consultables sur le site de la Haute Autorité de Santé (HAS) : www.has-sante.fr.



La prochaine visite de certification aura lieu en **2024**. Dans cette attente, l'établissement poursuit sa démarche d'amélioration continue de la qualité et la sécurité des soins, et devra rendre compte régulièrement des évolutions de sa démarche à la Haute Autorité de Santé.

COMMISSION DES USAGERS - CDU

Cette commission veille au respect des droits des usagers de l'établissement de santé et facilite leurs démarches. A ce titre, elle contribue, par ses avis et propositions, à **l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des patients et de leurs proches**. Elle est également l'instance de **médiation entre les patients et l'établissement en cas de plainte ou de réclamation**.

- * *Vous avez une question relative à vos droits ou à la qualité de votre prise en charge ?*
- * *Vous avez sollicité les professionnels qui s'occupent de vous ou le service qualité d'AURAL et la réponse ne vous satisfait pas ?*
- * *Vous préférez en discuter avec une personne indépendante de l'établissement ?*

Vous pouvez contacter directement les représentants des usagers au sein de la CDU :

- **M. Daniel BILLON**, président de la section alsacienne de France REIN et membre de France Assos Santé – 06 32 56 02 00
- **M. Jean-Paul KRAUT**, membre de France REIN, également patient à AURAL – 06 36 87 42 34

ACCES AU DOSSIER MEDICAL

Selon le Code de la Santé Publique, toute personne a **le droit d'accéder à l'ensemble des informations écrites concernant sa santé**. Cette communication peut s'effectuer directement, ou par l'intermédiaire d'un médecin désigné par le patient, et doit se faire au plus tard dans un **délai de 8 jours** suivant la demande (et au plus tôt après un délai de quarante-huit heures notamment pour la vérification de votre identité). Le délai est de deux mois lorsque les informations datent de plus de cinq ans.



Dans la pratique, si vous souhaitez accéder à votre dossier, vous devrez compléter et signer un **formulaire de demande**, y joindre une copie de votre pièce d'identité et les adresser à la Direction d'AURAL. **Vous n'avez pas à justifier les motifs de votre demande**. Vous pourrez, soit consulter votre dossier dans les locaux d'AURAL (nous vous recommanderons la présence d'un médecin, afin qu'il puisse répondre aux questions que vous pourriez vous poser à la lecture des documents, mais ce n'est pas obligatoire), soit obtenir des copies, qui pourront vous être facturées au coût réel (plus les frais d'envoi en recommandé le cas échéant).

Nous vous recommandons toutefois, **si vous avez des questions relatives à votre prise en charge, de solliciter en priorité l'équipe d'AURAL afin d'obtenir un rendez-vous avec un médecin**. Le service qualité reste à votre disposition pour toute question (03.88.10.48.10).